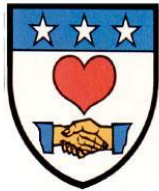


CONSEIL COMMUNAL



Corsier, le 23 mars 2026

CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal no 4 / 2024-2025

Séance du lundi 23 mars 2026

Le Conseil communal est convoqué le 23 mars 2026 à 20h00 à la Grande salle

Présidence : Mme Laetitia Pieper, Présidente du Conseil communal

Scrutatrices : Mme Leila Khouri Dagher
Mme Chantal Pfefferlé

Secrétaire : Mme Céline Morier

Huissière : Mme Sylvia Rossier

Présent·e·s : 45 Conseillères et Conseillers communaux (sur 59)

Excusé·e·s (11) : Mmes Manuela Marquis, Sophie Novy,
MM. Florian Amstrutz, Jérôme Bas, Jérôme Cherix, Arthur Decurtins,
Martin Eichenberger, Luc Eisenhut, Cyril Pargaud, Marceau Rapsode,
Florian Volet

Excusé : M. Michel Ceppi, Municipal

Absent·e (3) : Mme Tiguidanké Diallo, Marion Savoy, M. Alexandre Tognetti



Ordre du jour

1.	Appel.....	3
2.	Adoption de l'ordre du jour	3
3.	Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025.....	3
4.	Démission(s)/Assermentation(s) de conseillère(s) ou de conseiller(s)	4
5.	Commissions permanentes, sièges vacants et nominations.	4
6.	Correspondances et communications du Bureau du Conseil Communal et questions y relatives	4
7.	Retours des représentant·e·s siégeant dans les commissions intercommunales.....	4
8.	Communications de la Municipalité	6
9.	Préavis no 01/2026 Demande de crédit d'étude pour l'agrandissement du site scolaire ;.....	6
10.	Motions, postulats et projets rédigés	14
11.	Interpellations	14
	a. Interpellation de M. Olivier Schorer intitulée « une déchetterie au service de la population » (cf. annexe)	14
12.	Vœux, questions, divers et propositions individuelles	14
	Annexes.....	16
	a. Communications municipales séance du 23 mars 2026	16
	b. Amendement des Vert.e.s	24
	c. Texte de Mme Sophie Novy lu par M. Fabrice Coppex	25
	d. Texte M. François Rittmeyer	26
	e. Interpellation de M. Olivier Schorer « Une déchetterie au service de la population »	27
	f. Suivi des éléments en cours.....	28



Il est 20h00 lorsque **Mme Laetitia Pieper**, Présidente, ouvre la séance.

Mme la Présidente salue l'assemblée et souhaite la bienvenue à la quatrième séance de l'année.

Elle salue cordialement l'ensemble des Conseillères et Conseillers, ainsi que Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, M. David Ansermet répondant police de proximité, le public et la presse.

En préambule :

- Elle demande d'annoncer les départs anticipés ou les arrivées tardives aux scrutatrices, c'est nécessaire pour le décompte des votes.
- Il est préférable que la prise de parole se fasse au pupitre afin que les conseillers s'adressent à leurs collègues, notamment pour la lecture des conclusions de rapport, d'amendement et de dépôt. Toutefois, ils ont également la possibilité de se lever et de prendre la parole depuis leur place. En gardant la main levée, Mme l'Huissière leur apportera alors le micro.

1. Appel

Mme la Présidente indique que les conseillères et conseillers suivant sont excusés : [voir liste 1^{ère} page]

Elle prie Madame la secrétaire de procéder à l'appel.

Avec 44 conseillères et conseillers présents sur 59, le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente

Le bureau a reçu une interpellation valablement signée par au moins 6 membres du Conseil et qui sera traitée au point 11a Il s'agit de l'interpellation du groupe des Vert-e-s « une déchetterie au service de la population »

Mme la Présidente passe au vote de l'ordre du jour modifié.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité (43).

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025

Mme la Présidente précise qu'il y a deux demandes de corrections de

Mme Marouska Soltermann Page 7 - ASICC - fin paragraphe "Réseau REME". Il s'agit du Réseau REVE *Réseau Enfance Vevey & Environ.*

Mme Sophie Novy p.14 début du texte

..... *Cependant, certains (ex. Riant-Mont) de ces derniers sont dépourvus...*

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres remarques au sujet du procès-verbal ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close, elle passe au vote.

Le procès-verbal modifié est accepté par 39 OUI, 0 NON, et 4 ABSTENTIONS.

Elle remercie Madame Céline Morier pour son excellent travail.



4. Démission(s)/Assermentation(s) de conseillère(s) ou de conseiller(s)

Il n'y a pas d'assermentation.

5. Commissions permanentes, sièges vacants et nominations.

Il n'y a pas d'information à communiquer sur ce point.

6. Correspondances et communications du Bureau du Conseil Communal et questions y relatives

Correspondances :

VMCV – rappel d'inscription si intérêt aux séances suivantes :

1er mail envoyé le 5 février pour la date du 1er avril 2026 à 19h30 Collège Courbet à la Tour-de-Peilz.

2ème mail VMCV envoyé le 4 mars pour la date du 16 avril à 19h30 Collège Courbet à la Tour-de-Peilz.

Communications du Bureau :

- Comme mentionné dans le courriel du 29 janvier et mentionné dans les communications municipales, Mme la Présidente rappelle que la séance du 11 mai a été ajoutée pour discuter du PACom. Elle demande d'en prendre note.
- Mme la Présidente a reçu le rapport de la commission, nommée dans le cadre de la révision des indemnités pour la prochaine législature, elle remercie les commissaires pour leur participation et leur travail. Le bureau va étudier attentivement cette proposition et remettra ensuite une version amendée ou pas à la Municipalité qui rédigera un préavis, qui sera soumis au nouveau Conseil communal de septembre.
- Les élections cantonales et communales et les votations fédérales du 8 mars se sont très bien déroulées. Grâce à l'aide de 22 scrutateurs, des membres du bureau et de l'administration communale, la journée s'est terminée en beauté. Elle adresse encore une fois ses remerciements à celles et ceux qui ont participé à ce dépouillement, le dynamisme et la motivation des participants ont permis d'atteindre, sans erreur, les objectifs qui étaient demandés. Elle félicite tous les conseillers municipaux et communaux qui ont été élus et leur souhaite le meilleur pour cette nouvelle législature.
- Les prochaines élections auront lieu le 29 mars pour l'élection au Conseil d'Etat. Il n'y aura pas de deuxième tour à la Municipalité, le candidat a été élu tacitement, car il n'y a pas eu de dépôt d'autre candidature. Le 26 avril aura lieu le 1^{er} tour de la syndication.
- Mme la Présidente prie les chefs de groupes, M. Raphaël Despland et les membres du bureau de bien vouloir venir vers elle en fin de séance, pour trouver une date de rencontre conjointement avec le bureau, afin de décider pour la nouvelle législature, de la répartition au sein des commissions et des tournus des partis.

7. Retours des représentant·e·s siégeant dans les commissions intercommunales

Mme la Présidente demande si des représentant·e·s siégeant dans les commissions intercommunales désirent s'exprimer.



M. Patrick Groux (C)

SIGE

Exprime son effarement devant le processus de décision d'acceptation du devis d'un demi-milliard de francs pour la construction d'une nouvelle STEP et la rénovation des anciennes.

Même si cela a été fait dans les règles, il manquait des délégués et il se demande comment il est possible d'imaginer demander à 18 délégués des Conseils des communes faisant partie du SIGE représentant 600 conseillers communaux et un bassin de population de 85'000 personnes, sans consulter les COFINS et les conseils communaux. Les STEPS ne sont plus à jour et ce dossier traîne. Il précise que le comité de direction a souvent été décrit comme arrogant face aux délégués qui n'ont pas pouvoir de déclencher une réflexion de leur propre chef au sein des conseils communaux.

L'année passée le montant évoqué était de 800 millions. Maintenant il s'agit de CHF 500 millions qui seront financés par les subventions, des autofinancements, des attributions complémentaires de taxes, mais aussi dès 2030 par une augmentation des taxes individuelles d'environ 10 %, qui sera directement répercutée sur les locataires.

La participation des communes se montera à 62 millions. Il déplore le manque d'information, d'explication et surtout le fait de ne pas inclure les autorités législatives dans la réflexion sous prétexte de commission intercommunale. Ceci démontre le peu de pouvoir que les conseillers ont dans ce genre de dossier. Les démarches sont en cours et la commune de Corsier-sur-Vevey ne va pas quitter le SIGE, mais il espère que tout sera extrêmement bien encadré, surveillé et contrôlé.

Commission recours

En tant que membre de la commission de recours et des impôts avec M. Olivier Schorer, il précise qu'ils se sont rendus à Veytaux le 11 février pour une réunion avec les commissions de recours des communes faisant partie de la CITS (commission intercommunale de la taxe de séjour).

Le comité de pilotage a demandé un avis de droit au Tribunal Fédéral pour faire face à une contradiction, car un appartement ou une maison n'étant pas loué durant 2 ans sont considérés comme résidences secondaires, afin de combattre les lits froids. Il rappelle que la commune a dorénavant le droit de demander aux propriétaires de prouver, par des factures d'électricité ou du SIGE, que les locaux ne sont pas occupés. Dans le cas contraire ou en cas de refus, un propriétaire ne peut pas s'opposer à la facture. Les critères d'abattement sont désormais strictement définis : 25 % pour les plateformes de type Airbnb, 50 % pour les logements situés à plus de 500 mètres des transports publics, et 50 % en cas d'absence de raccordement aux réseaux d'eau ou d'électricité.

Si le propriétaire s'oppose, quant au nombre de pièces, c'est le BTI qui est compétent. Une lettre sera envoyée avec le règlement dès réception de l'avis de droit.

François Morier-Genoud (VG) Concernant la centrale de la station d'épuration à 500 millions. Il indique qu'il était le seul membre à faire opposition au fait que le montant ait été voté sans crédit d'étude et malgré toutes ses démarches, il n'a eu aucun succès.

Il souhaite apporter des précisions concernant le montant de 62 millions, ce n'est pas la commune de Corsier-sur-Vevey qui va le payer, mais les communes partenaires qui sont Châtel Saint-Denis, le Lavaux avec Puidoux, Saint-Saphorin, Chexbres, Villeneuve avec toutes les communes avoisinantes. Il regrette ce résultat, car il a essayé de demander d'aller vers une étude un peu plus concrète pour justifier cette démarche, mais le résultat est là et il n'est pas possible de revenir en arrière.

Mme la Présidente remercie les intervenants de tenir le Conseil au courant.



8. Communications de la Municipalité

8.1) Reçues par messagerie avant la séance : cf. Annexe a

Les informations suivantes ont été transmises avant la séance :

- Les communications de la Municipalité envoyées le par courriel en date du 19 mars 2026 par courriel.

Mme Arianne Rouge, Syndique Comme les conseillers et conseillères ont pu le lire dans les communications municipales M. Demierre a pris sa retraite ce mois-ci. M. Bijan Kaveh nouveau secrétaire municipal est présent dans la salle, elle lui souhaite la bienvenue et se réjouit de collaborer avec lui.

Le préavis 11 mai comporte 500 pages, il y a encore 34 conseillers et conseillères qui demandent une version papier, ce qui représenterait une impression importante. Il est proposé de ne distribuer en format papier que le préavis de 35 pages, les autres documents étant accessibles en ligne. Ils pourront également être consultés sur place au greffe ou au BTI sur rendez-vous.

Il n'a pas d'autre communication.

9. Préavis no 01/2026 Demande de crédit d'étude pour l'agrandissement du site scolaire ;

Mme la Présidente La parole est donnée à Mme Jocelyne Henry-Baudois, rapporteuse de la commission ad hoc pour lecture des conclusions du rapport.

Arrivée d'une conseillère. Le quorum passe à 45 conseillers présents.

M. Cédric Desmet, Municipal

Remercie les commissaires pour la qualité de ce rapport. Il souhaite toutefois apporter quatre petites corrections, afin que les informations soient exactes :

1. En page 2, au premier paragraphe, il n'est pas prévu de voir l'ensemble des employés, mais les représentants des différents secteurs.
2. Au deuxième paragraphe, l'étude énergétique a déjà été financée par le préavis du MEP (Mandat d'Étude Parallèle), elle n'est pas prévue dans le crédit voté ce soir. L'étude est déjà en cours, le but étant de pouvoir avancer sur le crédit d'étude. Elle ne concernera pas les bâtiments privés, comme par exemple les bâtiments de la rue de Jaman. Toutefois, si l'étude démontre le bien fondé d'un chauffage à distance, les propriétaires des bâtiments concernés seront informés et intégrés dans le futur projet.
3. Au 3^{ème} paragraphe, concernant la récupération et l'utilisation de l'eau de pluie pour les WC, une réflexion sera menée dans le cadre des études.
4. Concernant les terrains de sport provisoires, un accord a été établi avec Vevey pour le retrait de la piste d'athlétisme dans le cadre de la construction des pavillons provisoires. Ce n'est pas finalisé, des discussions auront lieu dans le cadre des retraits du terrain de la Bourgette le temps des travaux.

La parole est donnée à M. Patrick Groux rapporteur de la commission des finances pour lecture des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Informe le Conseil que M. Schorer a déposé un amendement. Elle précise qu'elle va ouvrir la discussion générale, puis passera au traitement de l'amendement.

La discussion générale est ouverte.



M. Roch Genoud (A) Demande, étant donné que le bâtiment va être démonté, si une salle communale sera prévue et à quel endroit ?

M. Cédric Desmet, Municipal Confirme qu'une salle polyvalente est prévue dans la cafétéria située à l'étage supérieur du nouveau collège. Il s'agira d'une salle de 400 m² conçue en deux parties, avec un espace pour la restauration. La salle de sport double avec gradins pourra aussi servir de salle de spectacle. Il est prévu une possibilité de faire une arrière-scène (ex. Yverdon). Cela permettra par exemple d'organiser des spectacles de gym et sportifs et les gens dans les gradins auront la possibilité de voir les spectacles. La société de développement pourrait à nouveau organiser des projections de film. Il sera possible d'occulter les fenêtres avec les stores et il y aura un écran de projection.

Le remplacement de la « Grande salle » est prévu et l'offre sera encore plus intéressante pour les collectivités locales et pour la population. Il y aura des salles (Château 3 bis bientôt disponible) de différentes tailles à disposition selon les besoins.

M. François Morier-Genoud (VG) Concernant l'étude, il se demande si le traitement en amont des eaux usées fait partie du projet.

M. Cédric Desmet, Municipal Précise que cette étude énergétique traitera du système de chauffage et d'eau chaude pour les bâtiments. Mais par la suite les sujets de traitement des eaux seront inclus dans les différentes études.

M. Roch Genoud (A) Souhaite aborder les coûts de ce préavis. Il croit qu'il est possible d'affirmer qu'il s'agit d'une législature qui a vu passer des objets avec des montants conséquents. Il pensait s'habituer, mais ce n'est pas le cas et surtout pour ce préavis.

Il illustre ses propos en prenant un exemple, à l'avant dernière page, la liste d'honoraire d'architecte-paysagiste de 265'000 francs, équivaut à un taux horaire de 135.- francs.

Il y a certainement des conseillers qui ont la même rémunération, mais d'autres sont bien en dessous.

Concrètement, concernant ces honoraires, il estime qu'il y a deux solutions.

1. Soit la personne qui est en charge du projet pourrait ne pas être compétente.
2. Soit les montants sont exagérés.

Personnellement il n'est pas d'accord, dans le cadre de partenariat public, de vider les poches de l'un pour remplir celles de l'autre. Il invite les conseillers à refuser ce préavis, pas au niveau de la réalisation du projet, mais pour qu'il revienne devant le Conseil avec des chiffres raisonnables et justes.

M. Cédric Desmet, Municipal Précise ce que signifie les travaux de paysagiste, ce n'est pas uniquement planter du gazon et des arbustes. Le terrain extérieur doit être équipé d'un terrain de sport, ceci avec des contraintes très strictes de la part du Canton (revêtements spécifiques). Les montants de ces terrains de sport sont inclus dans le travail du paysagiste.

Cela concerne deux terrains, un double sur le toit de la salle de sport et un terrain à l'extérieur avec une piste d'athlétisme. Le montant peut paraître conséquent mais des terrains de sport extérieurs coûtent extrêmement chers, ils se doivent d'être durables.

Le montant n'est pas surévalué, car il ne concerne pas uniquement les parties paysagères et décoratives, pour lesquelles la commune ne mettrait pas ces montants.

La majorité de ces montants sont pour les aménagements extérieurs, parce qu'il faut rendre les cours perméables et qu'elles soient utilisables et praticables par les équipes de nettoyage (ex. déneigement).

Il faut trouver le bon équilibre entre du perméable, du praticable et les normes de sécurité acceptées par le Canton. Il s'agit de l'ensemble du collège, de la Rue du Collège, de l'espace autour de la Bourgette qui sera le nouveau collège. Il y a aussi la Condémine avec l'aménagement d'un parking de 34 places et d'un jardin pour les UAPE et les crèches.



Il considère et confirme que ces montants sont tout à fait réalistes et dans la norme et qu'il ne faut pas le résumer à l'ajout de quelques plantes. Il donne la parole à M. Debétaz qui pourra donner plus d'explications sur les chiffres.

M. Pierre-André Debétaz, Municipal Donne un élément complémentaire par rapport aux extérieurs. Il s'agit d'une surface de 14'930 m² à organiser et il y a énormément d'éléments à prendre en compte.

Il n'est pas habituel à Corsier de traiter des objets avec des montants aussi conséquents que ce collège à 39 millions. Il est plus habituel de traiter des objets comme le café du Châtelard, Centrale 3, le parc Chaplin, la maison de commune, avec des montants de 2 à 4 millions et des honoraires adéquats pour ces constructions.

Il existe une norme SIA pour les architectes et elle doit être respectée, car elle donne des éléments qui font que les calculs sont très précis par rapport aux honoraires.

Pour ces honoraires le prix pour un ingénieur civil architecte et paysagiste se trouve entre 125.- et 135.- francs ce qui est tout à fait honorable, quand on sait que les électriciens sont facturés 120.- francs de l'heure.

Il y a beaucoup de paramètres à prendre en compte et les architectes et les ingénieurs ont pris en compte les difficultés, les facteurs d'ajustement, l'organisation du chantier et des phases de transports.

Ayant été 40 ans dans l'architecture, il précise avoir, avec le maître d'ouvrage et l'architecte, étudiés les éléments qui sont tout à fait dans des normes correctes.

Le collège est un bâtiment important, avec un montant proportionnel en fonction des phases qui doivent être organisées et de toutes les soumissions qui doivent être faites.

Pour la Municipalité tout est correct avec des prix justes par rapport à ces bureaux d'architectes d'ingénieurs et de paysagistes.

M. Roch Genoud (A) Estime avoir touché le cœur du problème. Des gros montants ont été mentionnés, ce n'est pas de cela dont il est question, mais du crédit d'étude pour lequel il demande si la Municipalité peut garantir que cette somme de 3,3 millions sera le montant final ? Il estime qu'il y aura certainement des frais et qu'il faut reprendre certains montants, car ces 240'000.- francs paraissent surfaits.

M. Cédric Desmet, Municipal

Pense que les architectes présents dans cette salle pourront confirmer que 10 % c'est le montant habituel d'un crédit d'étude par rapport au montant total des travaux.

Les travaux sont estimés à 39 millions, il assure que tout sera fait pour rester sous les 40 millions. Des discussions ont lieu avec les architectes pour rester dans le montant prévu, car l'enveloppe de départ était à 35 millions, mais une crèche et une UAPE ont été ajoutées, arrivant à ce montant de 39 millions. En prenant 10 % de ce montant, cela fait 3,9 millions, la commune travaille avec des architectes qui ont un tarif bas pour le marché à 130-135.- francs de l'heure. Le montant est conséquent mais il est justifié et dans la norme du marché.

135 francs de l'heure peut paraître onéreux aujourd'hui, mais pour d'autres métiers, comme du support informatique le tarif se trouve entre 155 et 200.- francs de l'heure.

Là il s'agit d'ingénieurs architectes, ce tarif n'est pas excessif, il est coûteux avec un grand nombre d'heures, mais il est dans la norme. Refuser ce préavis ne permettra pas de revenir avec des tarifs plus bas, c'est impossible.

Il ne s'agit pas juste d'heures d'étude, mais aussi des heures pour exécuter des appels d'offre et revenir avec un projet de crédit de construction dans lequel la totalité du projet sera chiffré. Il s'agit de construction, d'aménagements extérieurs et de toute l'ingénierie nécessaire pour ce type de projet.

La Municipalité a anticipé l'étude sur le chauffage, car cela demande du travail d'amener des conduites d'eau chaude pour le chauffage dans un collège, avec une salle de sport double, tout cela combiné avec l'existant.

C'est un projet d'ampleur, il précise que M. Genoud a l'air d'être d'accord avec ce point, mais que le montant des études le dérange. Pour arriver à un projet de construction de qualité et faire les



choses correctement, il faut ce montant pour le crédit d'étude, ce qui permettra d'aller jusqu'à la mise à l'enquête.

Le but de ce crédit d'étude est d'avoir des soumissions rentrées et le montant le plus juste pour finaliser le crédit de construction.

La Municipalité considère qu'il est plus efficace de venir avec les soumissions rentrées pour le crédit de construction, plutôt que de venir plusieurs fois vers le Conseil et de faire trois préavis en saucissonnant les montants pour faire passer la pilule à cause d'un montant élevé.

Mme Leila Khouri Dagher (C) n'a pas bien compris les honoraires d'architecte, elle demande si c'est uniquement pour l'étude ou si, lors de la réalisation, il y aura d'autres honoraires ?

M. Cédric Desmet, Municipal précise que 50% est inclus.

Mme Leila Khouri Dagher (C) demande si pour les honoraires d'architecte c'est 10 % du total, car pour le montant de 3,3 millions, c'est 330'000.- francs, cela ne fait pas 1,5 millions d'honoraires.

M. Cédric Desmet, Municipal précise que le crédit d'étude représente environ 10 % du montant total des travaux.

Mme Leila Khouri Dagher (C)

Demande quel est le nombre actuel des élèves et le nombre projeté d'élèves, ainsi que des comparaisons avec d'autres collèges et les prix des constructions.

M. Cédric Desmet, Municipal

Le nombre d'élèves dépasse déjà les 1'040 sur le Cercle de Corsier. Le canton de Vaud est en baisse d'élèves, il y a des fermetures de classe dans certaines régions, mais pour Corsier-sur-Vevey c'est l'inverse. Pour cette rentrée il y a déjà 25 élèves en plus que prévu, sans parler des naissances.

Il y a déjà une vision sur les quatre prochaines années, avec 20 à 25 élèves de plus par année scolaire, sans traiter les déménagements des familles, car des quartiers de logement se construisent un peu partout.

20 élèves supplémentaires sur une année scolaire, cela semble être très peu, mais il ne faut pas oublier que les élèves peuvent être répartis dans des classes différentes et sur différentes communes.

La loi précise qu'il faut maximum 24 élèves par classe. Une classe à 26 sera donc dédoublée et il est possible d'avoir besoin de plusieurs classes supplémentaires pour trois élèves.

La chance de Corsier-sur-Vevey c'est que pour l'instant les prévisions tablent sur une classe par année, mais cela se répercute sur les autres années, c'est exponentiel.

Le besoin de 12 classes est confirmé, avec neuf classes, une salle de dessin et quatre classes de dégagement.

Cela correspond aux besoins scolaires sur un horizon à 20 ans, car il n'est pas possible de construire un collège tous les 5 ans et il faut avoir une marge. Il y a un réel besoin.

Il faut aussi prendre en compte l'enseignement spécialisé qui a été revu avec l'école inclusive et les enfants à besoins particuliers. Ces derniers ont des périodes avec une personne spécifique qui donne des cours d'appui, il faut donc des salles de dégagement en plus.

Avec la LEO, au niveau de l'enseignement, il est bénéfique de dédoubler des classes (ex. pour les langues) et cela nécessite des classes supplémentaires.

Le besoin est là et il est indispensable d'agrandir ce collège pour avoir cette capacité.

Avec les pavillons provisoires, l'UAPE et la SAP seront construites en premier, car il est nécessaire de libérer l'espace de la crèche pour avoir suffisamment de classes et tenir jusqu'à l'inauguration du nouveau collège espéré en 2030-31.

A Corsier-sur-Vevey ou dans les autres communes, il n'y a plus de classe disponible pour la rentrée prochaine, sur les quatre écoles tout est à saturation.



Le projet est dans les prix, le but ce n'est pas de faire un collège luxueux, mais pratique, facile d'entretien et d'utilisation pour l'école et pour l'équipe des concierges. Parfois, il faut investir plus afin de permettre des économies en entretien et en énergie pendant 20 ans.

Un travail sera fait avec les architectes en faisant des choix pour pouvoir rester dans ce budget de 39 millions.

M. Pierre-André Debétaz, Municipal

Précise qu'ils ont de la chance avec le lauréat du mandat d'étude, la commune est tombée sur un bon bureau d'architecte avec une expérience dans la conception d'un collège et d'une garderie, une visite de ces derniers est prévue. Ils connaissent l'organisation des salles de gym, des classes d'école et les besoins au niveau des revêtements de sol, l'absorption phonique, etc.

M. Patrick Groux (C)

Précise que M. Roch est intervenu ce soir à titre personnel, il était excusé pour la séance de la COFIN.

Je rappelle que le crédit d'étude se monte à 8,2% pour le projet, ce qui est plus que raisonnable. Dans les 500 millions pour le SIGE discuté auparavant, avec le crédit d'études incorporé le montant est à plus de 60 millions et ils sont eux à 12 %. Cela fait longtemps que la commune n'a pas eu à travailler avec des montants énormes, 3 millions pour un crédit d'étude alors que l'ensemble du Châtelard se montait à 2 millions.

Cela peut faire peur de devoir se prononcer sur de pareils montants et c'est normal.

3 millions, cela représente 10 EPT durant 1 an mais il s'agit d'un projet énorme qui nécessite ce travail. Normalement il y aura des subsides pour les salles de gym avec la nouvelle loi pour l'encouragement du sport vaudois. Le crédit d'étude paraît en ordre pour la COFIN.

M. Cédric Desmet, Municipal

Précise, pour répondre à M. Groux, que la demande de subvention pour la salle de sport est déjà en cours et les architectes attendent la validation du crédit de ce soir pour sortir des éléments qui vont permettre de demander des subventions.

Mme Isabelle Mougneau Vandewalle (C)

Souhaite souligner la demande de M. Genoud parce qu'il s'agit de montants conséquents, la COFIN a étudié le détail de ces offres, mais elle pense que le rôle du Conseil c'est de rester pragmatique. Ces montants sont importants et il a été régulièrement noté en commission que ces derniers pourraient être davantage détaillés.

Elle pense que ce n'est pas forcément le tarif horaire qui est remis en question, mais le calcul du nombre d'heures, qui devra être évalué et suivi.

M. Pierre-André Debétaz, Municipal

Indique que le détail n'a pas été mis dans le préavis, mais dans la norme SIA, il y a des coefficients pour prendre en compte les prestations, avec le temps nécessaire estimé, il y a eu un contrôle pour arriver à ces honoraires.

M. Volet Mike (C)

Apporte un éclaircissement pour les conseillers, la SIA c'est la société des ingénieurs et des architectes. En parlant de pourcentage SIA, il s'agit d'un accord de ces derniers sur des honoraires, qui pour eux, sont corrects. Comme chaque société, groupe d'entrepreneurs ou corps de métier ces honoraires correspondent à ce qu'ils aimeraient.

Dans le privé, ces honoraires sont souvent beaucoup plus bas que ce qui est mentionné dans la SIA. Il n'y a aucune loi ou règle qui précise que cette norme doit être respectée.

Il faut comprendre que le crédit d'étude c'est toutes les réflexions qui amèneront à une mise à l'enquête. Avec ces 3,3 millions rien ne sera construit, il y aura une mise à l'enquête qui sera acceptée ou refusée et il peut y avoir des oppositions.

Au niveau des honoraires d'architectes et d'ingénieurs pour la phase d'exécution, il est fait mention de 10 % pour l'étude, mais il faudra rajouter toute la part pour l'exécution, il faut



comprendre que ce ne sera pas 10 % d'honoraires pour toute la construction, il faut ajouter 10% ce qui donne un total de 20 % du projet en honoraires.

Après, il y aura la direction des travaux, qui ne fait pas partie du crédit voté aujourd'hui. Il espère avoir pu donner des clarifications.

Il demande si ces honoraires ont été mis en concurrence ou s'ils font partie d'un groupe de travail qui était lié au projet ?

M. Cédric Desmet, Municipal

Comme le crédit d'étude n'est pas encore accepté, les entreprises n'ont pas été contactées. Il s'agit d'une estimation sur les prix du marché.

Les lauréats, l'architecte, l'ingénieur civil et l'architecte paysagiste, sont assurés d'obtenir le mandat. Mais des sociétés vont être contactées sur invitation et vont proposer leurs tarifs, celui qui aura la meilleure offre sera choisi.

Dans le privé il est possible de négocier les prix, de prendre le moins cher ou de choisir la qualité, par contre dans le cadre des marchés publics, une commune n'a pas le choix.

Un appel d'offre doit être fait, en précisant les critères nécessaires selon la loi et si ce n'est pas respecté le CDAP, Tribunal Cantonal, peut rejeter le projet.

Concernant les ingénieurs CBS, par exemple l'électricité, qui seront sous appel d'offre, légalement il ne sera pas possible de négocier le prix, ce dernier fera partie de la dotation à 50 %. L'entreprise qui proposera le meilleur prix remportera le marché. Il ne sera pas possible de négocier, car les communes doivent respecter les lois du marché public, avec des règlements différents du privé.

Mme Leila Khouri Dagher (C) Comme il a été mentionné que la salle de sport pourrait servir pour des spectacles ou des réunions, elle demande si le sol sera protégé, parce que théoriquement, il n'est pas possible de marcher avec n'importe quel type de chaussures sur ces revêtements.

M. Cédric Desmet, Municipal Indique que les salles seront priorisées en fonction des utilisations, mais en cas de concert de la Chorale de l'école dans la salle de sport, un tapis sera déroulé pour protéger le sol.

Mme Leila Khouri Dagher (C) Précise que pour se protéger du soleil, il y a une avancée de 40 cm, elle demande si ce sera suffisant ? Car dans certains collèges la chaleur est parfois insupportable.

Avec la rue en pente, elle demande s'il y aura une possibilité de déposer minute par la rue du Château ?

Elle demande aussi si un abri atomique sera prévu ?

Mme la Présidente Rappelle à Mme Khouri Dagher que les questions doivent concerner le crédit d'étude.

M. Cédric Desmet, Municipal Précise que les abris anti-atomiques existants sont surdimensionnés, il n'y a pas besoin de les agrandir.

Concernant l'ensoleillement les casquettes prévues par l'architecte sont à 50 cm et ce dernier estime que cela convient pour des demi-fenêtres.

Pour la mobilité un bureau sera mandaté pour créer un plan de mobilité.

Si la Municipalité demande des crédits d'étude c'est justement pour étudier ces points et apporter des informations complètes pour le crédit de construction.

M. Fabrice Coppex (C) Demande, vu que Corsier-sur Vevey va financer le collège et le louer aux autres communes, via l'ASICC, si en termes de prise de risque il y a des garanties que les autres communes participent ?



M. Cédric Desmet, Municipal Précise que les loyers sont payés par l'ASICC et répartis au niveau des communes, à 50 % en fonction du nombre d'élèves et à 50 % en fonction du nombre d'habitants.

Une convention existe avec ces quatre communes. Si l'une d'elle devait décider de quitter l'ASICC, à partir du moment où un projet a été validé (ce qui est le cas du collège) la commune concernée devrait continuer à payer.

La parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente** passe au traitement de l'amendement.

M. François Rittmeyer donne lecture de l'amendement annexe b

La Municipalité a initié une pré-étude sur les questions énergétiques concernant le site scolaire. Il préconise d'élargir cette réflexion aux gros consommateurs d'énergie situés à proximité du site. L'objectif est de mutualiser les coûts et les contraintes en utilisant un système de production de chaleur unique pour l'ensemble de ces bâtiments (immeubles : Jaman, Terreaux et Riant Mont)

En conséquence, le groupe Les Vert.e.s propose à notre assemblée l'amendement suivant :
Ajouter une ligne dans le tableau de la page 11 du préavis, sous « Travaux préparatoires », avec comme libellé « Etude d'un couplage des besoins thermiques du site scolaire et des immeubles proches » et prévoir une somme de 10'000 CHF pour cela. Il s'agit aussi d'ajouter 810 CHF de TVA.

Cet amendement implique la modification suivante des conclusions du préavis :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis
- ouï le rapport de la Commission des finances et de la commission ad hoc chargées de l'étudier cet objet

décide

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études pour l'agrandissement du site scolaire comprenant l'extension du collège, la création de divers locaux collectifs, la construction d'une salle de sport double, d'une crèche et de l'UAPE tels que mentionnés dans le présent préavis pour un montant total de **CHF 3'310'810.00 TTC ;**
- b) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de **CHF 3'310'810.00** et d'assumer les charges financières y relatives.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'amendement.

M. Cédric Desmet, Municipal Souhaite donner un élément complémentaire, l'étude énergétique a déjà été initiée, les ingénieurs ont déjà commencé leurs études concernant le chauffage à distance et réfléchissent aussi par rapport au bâtiment de Jaman. Il n'est pas prévu de contacter les propriétaires pour le moment, la demande étant d'avoir une réflexion intelligente et globale.

M. Fabrice Coppex (C) Souhaite poser deux questions aux dépositaires de l'amendement.

1. Si l'amendement est accepté, qu'est-ce que cela changerait dans le projet ? Vu qu'une étude est en cours.
2. Comment ce montant de 10'000.- francs a été calculé ?

M. François Rittmeyer (VG) Pour la première question, le périmètre de l'étude, un chauffage à distance a besoin d'une concentration de logements au vu des pertes inévitables dans les conduites d'amenée. Les immeubles de la rue de Jaman remplissent entièrement cette condition, c'est pour cela que la Municipalité les a mis dans l'étude. Il y a cependant d'autres immeubles



proches du site scolaire (Carlo Emmerling, les Terreux, Riant-Mont). C'est le bureau en charge de l'étude qui devra définir le périmètre raisonnable à prendre en considération.

Dans toute problématique, il faut d'abord définir le global pour arriver à la définition du particulier. En l'occurrence, il faut définir comment on va chauffer les immeubles de Corsier centre et puis définir comment on va chauffer le site scolaire.

Maintenant concernant la somme de 10'000 francs, les coûts de l'étude pour les équipements de cuisine ont été budgétisés à 18'000 francs. On s'est dit que l'on pouvait rester dans les mêmes proportions, un peu moins, pour couvrir le surplus demandé.

M. Bernard Schär, Municipal Ne souhaite pas se prononcer sur le bienfondé de l'amendement proposé. Il se permet de préciser que l'amendement ne peut pas préciser ce pourquoi les 10'000.- francs sont prévus.

La Municipalité a compris dans quel état d'esprit ce dernier est déposé, mais il n'est pas possible de rajouter une ligne dans le préavis. Les conseillers peuvent seulement amender les conclusions, en ajoutant ces 10'000.- francs à disposition de la Municipalité.

M. Régis Duschesne (VG) Demande pourquoi il n'est pas possible d'amender un préavis comme les conseillers le souhaitent

Mme Arianne Rouge, Syndique Précise qu'il s'agit de la loi sur les communes, il est possible d'amender les conclusions, mais il n'est pas possible de modifier ou d'ajouter des éléments dans le corps du préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. **Mme la Présidente** passe au vote de l'amendement :

VOTE l'amendement est refusé par 16 NON, 11 OUI et 17 abstentions.

La parole n'est plus demandée, la discussion générale est close **Mme la Présidente** passe au vote des conclusions du préavis no 01/2026 Demande de crédit d'étude pour l'agrandissement du site scolaire.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

vu le présent préavis,

ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de l'étude de cet objet,

décide

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études pour l'agrandissement du site scolaire comprenant l'extension du collège, la création de divers locaux collectifs, la construction d'une salle de sport double, d'une crèche et de l'UAPE tels que mentionnés dans le présent préavis pour un montant total de CHF 3'300'000.00 TTC ;
- b) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 3'300'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives.

Le préavis 01/2026 est accepté par 36 OUI, 3 NON, 5 ABSTENTIONS.

M. Cédric Desmet, Municipal remercie le Conseil pour sa confiance et se réjouit de pouvoir avancer sur ce projet.



10. Motions, postulats et projets rédigés

Le bureau n'a reçu aucun dépôt.

11. Interpellations

a. Interpellation de M. Olivier Schorer intitulée « une déchetterie au service de la population » (cf. annexe)

Mme la Présidente demande à M. Schorer de donner lecture de son interpellation.

M. Olivier Schorer (VG) donne lecture de l'interpellation.

Mme la Présidente demande si la Municipalité désire répondre immédiatement ou par écrit ?

La Municipalité répondra par écrit.

12. Vœux, questions, divers et propositions individuelles

Mme la Présidente rappelle, afin d'éviter la dispersion des sujets, qu'un nouveau sujet n'est abordé qu'après la clôture du précédent. La parole est à qui veut la prendre

M. Fabrice Coppex (C) Donne lecture du texte de Mme Sophie Novy Annexe c

Des décisions importantes concernant le site scolaire et les quartiers environnants (Jaman, Terreaux, Riant-Mont) doivent être prises après étude. Bien que la Municipalité ait répondu à l'interpellation de Mme Novy sur la sécurité des élèves et des piétons, elle déplore l'absence de précisions sur les modalités d'information de la population. Elle demande à la Municipalité de clarifier la stratégie de communication pour apaiser les inquiétudes des riverains face au futur chantier.

Mme Martine Meier (C) Indique que dans le plan d'investissement 2026, il est prévu d'avoir 100'000.- francs investis chaque année pour le plan climat. Elle demande si la Municipalité informera le Conseil sur les priorités, de ce qui va être fait et quand ?

M. Pierre-André Debétaz, Municipal Un travail est en cours avec le chef de service, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les responsables du plan climat. Des informations suivront dans les communications municipales.

Mme Jocelyne Henry Baudois (VG) Précise qu'il y a quelques années, la fontaine de Moille Saulaz a été condamnée avec l'argument qu'il y en avait une autre un peu plus bas vers l'école (alors que les promeneurs ne passent pas par la cour de l'école). Elle a constaté que la fontaine des Monts de Corsier avait également été condamnée et souhaite savoir pourquoi ?

M. Cédric Desmet, Municipal Pense qu'elle est sûrement hors gel pour l'hiver, n'ayant pas l'information, il précise que la Municipalité se renseignera.

M. Tiago Ribeiro (VG) Précise avoir déposé une interpellation sur les zones 20km/h en octobre de l'année passée. Dans les communications de décembre 2025, il était précisé qu'une réponse serait donnée en mars 2026. Le Municipal en charge étant absent, il espère obtenir une réponse pour la séance du mois de mai ou celle de juin.

M. François Rittmeyer (VG) Aborde trois sujets : annexe d

1) Informe les conseillers :

- Laiterie de Fenil : L'entreprise Merck a déposé une demande de démolition suite au coût élevé d'une réhabilitation (plus d'un million de CHF), demande acceptée par la



Municipalité, l'association a décidé de faire recours de cette décision devant le Tribunal cantonal.

- Protection de la nature : Le combat pour la sauvegarde d'un cèdre de l'Himalaya aux Terreaux a été perdu, et l'arbre sera abattu.
 - Une procédure est toujours en cours pour deux arbres sur la parcelle 255.
- 2) Il demande si les travaux de sécurisation douce du ruisseau des Omballes ont été réalisés.
 - 3) Il interroge la Municipalité sur l'identité d'une institution mystérieuse manifestant son intérêt pour le projet de la Maison de la Sécurité Publique (p.8 communications Municipales)

Mme Arianne Rouge, Syndique Précise pour le ruisseau, que la Municipalité est encore en tractation avec le Canton, qui est revenu avec d'autres demandes d'étude. Concernant la maison de la sécurité il s'agit des Retraites Populaires.

Mme Leila Khouri Dagher (C) Trouve dommage que M. Ceppi soit absent et indique qu'elle prendra la parole lors d'une prochaine séance concernant le ramassage des déchets. Ce dernier est difficile dans certaines zones, elle estime qu'il serait souhaitable de revenir en arrière, afin de ne pas mécontenter encore plus la population.

Mme la Présidente indique que la parole n'est plus demandée, la discussion est close. Cette séance arrive à son terme, elle remercie les conseillers pour leur travail et rappelle que la prochaine séance du Conseil se tiendra le lundi 11 mai 2026, à 20h00 à la Grande Salle.

Elle souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée et se réjouit de les retrouver à la prochaine séance. Elle invite celles et ceux qui le souhaitent à rester après la séance pour échanger autour d'une petite verrée.

Mme la Présidente lève la séance à 21 h 43.

Au nom du Conseil communal

La Présidente


Laetitia Pieper



La secrétaire


Céline Morier



Annexes

a. Communications municipales séance du 23 mars 2026

Conseil communal – Séance du 23 mars 2026

(transmis par courrier électronique)

ADMINISTRATION – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – POLICE DES CONSTRUCTIONS

Arianne Rouge, Syndique

Administration communale : Monsieur **Benoît Demierre**, secrétaire municipal, a pris sa retraite après de nombreuses années passées au service de la Commune. Au fil des ans, Monsieur Demierre a su se distinguer par sa grande fiabilité, son professionnalisme et son engagement constant. Son sens du respect, son écoute et son humour ont largement contribué à une collaboration de grande qualité, appréciée tant par la Municipalité que par l'ensemble de ses collègues.

La Municipalité tient à le remercier très sincèrement pour son précieux investissement et pour le travail accompli tout au long de son parcours. Elle lui adresse ses meilleurs vœux pour la suite et lui souhaite une retraite épanouissante, riche en nouveaux projets.

Depuis le 1^{er} mars, Monsieur **Bijan Kaveh** a repris la fonction de secrétaire municipal. La Municipalité lui souhaite la bienvenue et se réjouit de cette nouvelle collaboration au service de la Commune et de sa population.



Conseil communal – Séance supplémentaire : nous vous rappelons la séance supplémentaire du Conseil communal fixée au lundi 11 mai 2026, à 20h00, à la Grande salle, afin d'aborder le préavis municipal en lien avec le PACom.

Conseil communal – Jetons de présence : les jetons de présence 2025-2026 seront distribués aux Conseillères et Conseillers concernés à l'issue de la dernière séance de cette législature, le lundi 15 juin 2026, à la Grande salle.

Installation des autorités 2026-2031 : l'assermentation des nouvelles autorités - exécutif et législatif - aura lieu le jeudi 18 juin 2026 à 16h00 au Temple de Corsier-sur-Vevey et sera suivie de la séance d'installation au foyer paroissial, puis d'un repas à la Grande salle.

Course annuelle du personnel et du Conseil communal : pour les Conseillères et Conseillers qui feront toujours partie du législatif en septembre prochain, nous vous invitons à retenir la date du samedi 5 septembre 2026 pour la course annuelle du personnel et du Conseil communal.



FINANCE – ÉCONOMIE - CULTURE - SOCIÉTÉ -TOURISME ET CULTURE

Bernard Schär, Municipal

A vos agendas : la Municipalité remercie les organisateurs des manifestations suivantes auxquelles vous êtes toutes et tous cordialement invité·e·s :

- **vendredi 20 mars 2026, à 19h30, à la Grande salle** - conférence de M. François Turrian sur la biodiversité en Suisse, organisée par le Collectif Demain à Corsier ;
- **jeudi 2 avril 2026, dès 14h00, au Parc Chaplin** – course aux œufs organisée par la société de Développement et Egzeko ;
- **du 20 avril au 26 juin 2026 au Parc Chaplin** – Sport au parc (activités sportives gratuites). Cet événement est organisé par la Commune, par le biais de son service Trait-d'Union. En cas de mauvais temps, les activités n'ont pas lieu ;
- **samedi 2 mai 2026, de 13h00 à 17h00, au Collège de Corsier-sur-Vevey** – journée découverte des sociétés sportives et culturelles actives dans la Commune et les alentours, organisée par le Quart Parents (pour les enfants de 4 à 14 ans) ;
- **vendredi 29 mai 2026** – Fête des voisins.

Bourse communale – Factures eBill : la commune propose désormais le service de facturation électronique eBill. En cas de questions, n'hésitez pas à vous adresser à la bourse communale.

BÂTIMENTS – TRANSPORTS – VIGNES - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pierre-André Debétaz, Municipal

Immeuble communal de la rue du Château 2 : l'enquête publique relative aux travaux de rénovation partielle du bâtiment de la rue du Château 2 a été ouverte du 10 janvier au 8 février 2026. Aucune remarque ou opposition n'ont été déposées durant ce délai.

Immeuble communal de la rue du Château 3bis : le chantier de transformation du bâtiment communal de la rue du Château 3 bis a débuté en janvier. Une partie de l'installation de chantier est mise en place, le désamiantage est terminé, la démolition intérieure est réalisée à 90% et d'importantes séances de coordination avec les bureaux techniques ont permis d'organiser la suite du chantier.

Abris de Protection civile : concernant l'interpellation « Abris de protection civile, où en est-on ? », déposée par M. François Rittmeyer lors de la séance du Conseil du 8 décembre 2025, nous vous informons qu'une délégation municipale a rencontré, en février 2026, le Major Philippe Nicole de la Protection Civile de la Riviera – Pays-d'Enhaut afin d'obtenir toutes les réponses à l'interpellation. Elles vous seront transmises lors de la séance du Conseil communal du mois de mai.



VOIRIE – GESTION DES DÉCHETS – ROUTES ET CHEMINS - FORETS

Michel Ceppi, Municipal

Routes et chemins :

- **Route de l'Esplanade** : les travaux de démolition du trottoir en estacade avancent conformément au planning de l'entreprise et le bétonnage de la nouvelle tête de mur est en cours de finition. Les travaux de réfection de l'escalier amont sont en cours, suivront les travaux d'entretien et de réfection du mur de soutènement, de l'escalier existant reliant le chemin Vert, ainsi que les travaux de serrurerie et les plantations. Au vu de l'avance des travaux et si la météo reste favorable, la pose des revêtements définitifs devrait pouvoir être réalisée dans le courant du mois de mai, pour une réouverture complète à la circulation au mois de juin 2026 ;
- **Nouvelle passerelle piétonne sur la Veveyse** : les travaux de réalisation d'une nouvelle passerelle piétonne sur la Veveyse au lieu-dit « Moille-Saulaz » ont débuté en novembre dernier. Ils sont en cours de finition. Divers aménagements relatifs aux accès de chaque extrémité sont encore à réaliser. L'ouverture est prévue pour ce printemps ;
- **Mur des Omballes à Fenil** : les travaux spéciaux et le bétonnage du nouveau mur sont terminés. Les canalisations des eaux claires (récupération des drainages et des barbacanes) sont en cours, ainsi que les travaux de remises en état annexes et du début du chemin pédestre reliant l'hôpital de Nant. Selon la planification et sous réserve de conditions météo favorables, les travaux seront terminés d'ici la fin du mois de mars 2026.

Glissements de terrain : vous trouvez, ci-après, une réponse aux questions soulevées par M. François Rittmeyer lors de la séance du Conseil du 8 décembre 2025, concernant le glissement de terrain sur les parcelles 707 et 709 :

- Un glissement de terrain est bien en cours sur ce chemin d'accès. La propriétaire de l'habitation se trouvant à son extrémité et bénéficiant d'une servitude privée de passage en a averti les propriétaires fonciers en début d'année 2025. Ceux-ci préparent un projet qui devra être validé par les services cantonaux. Ce glissement se trouvant hors de la zone à bâtir, ce dossier n'est pas de compétence communale.
- *Quelle est la longueur de ce glissement ?*
Ce glissement s'étend sur une vingtaine de mètres, sur le bord aval de l'accès.
- *Est-ce qu'il ne faudrait pas empêcher l'eau de la route de s'engouffrer dans cette faille ?*
Un bureau d'ingénieurs spécialisé, mandaté par un propriétaire privé, a transmis un rapport avec des constations et divers conseils pour limiter ou traiter ce glissement.
- *Faudrait-il abattre les gros arbres ?*
Le service cantonal des forêts est passé sur place pour évaluer le risque et a contacté les propriétaires des parcelles. Début mars 2026 et sur ordre du garde forestier, un arbre risquant de tomber sur le cheminement a été abattu. Le risque qu'il tombe sur la servitude publique de passage à pied étant avéré, ces frais seront donc à la charge de la commune.
- *Bien que ces terrains soient privés, quelles sont les mesures prises par la Commune et les services de l'Etat ?*
Suite aux diverses intempéries de fin d'année 2025, la commune, par l'intermédiaire du BTI et de ses mandataires lors de leurs séances de chantier pour la passerelle, a constaté que la situation s'aggravait. Un devoir d'avis émis par le géotechnicien engagé pour le suivi des travaux de la passerelle a d'ailleurs été rédigé et transmis aux propriétaires



fonciers. La voirie a tout de suite mis en place la signalisation nécessaire pour interdire le passage dans ce secteur au public, la commune étant au bénéfice d'une servitude publique de passage à pied à cet endroit. La propriétaire de l'habitation se trouvant à l'extrémité de ce chemin a été contactée pour qu'elle déplace immédiatement son véhicule en amont du glissement, l'accès à son domicile ne pouvant se faire qu'à pied.

Suivront des courriers municipaux relatifs aux démarches administratives à suivre par les propriétaires fonciers pour le bon développement d'un projet de remise en état ou pour tout autre travaux à réaliser dans ce cas.

A ce jour, l'accès est toujours interdit au public et nous espérons que le nécessaire sera réalisé avant l'ouverture officielle de la passerelle sur la Veveyse. Cependant, si la situation actuelle devait durer, le passage des piétons pourrait être garanti car une largeur suffisante reste stable du côté amont du chemin.

- *N'y a-t-il pas de rapport avec le trafic de véhicules pour la construction de la nouvelle passerelle ?*

Au vu de l'accès à la Veveyse par le petit sentier pédestre, les travaux de la passerelle ont été planifiés et réalisés sans faire passer de véhicules lourds dans cette zone. Tout le matériel lourd et les autres matériaux (arbres abattus, béton et structure de passerelle, ...) ont été évacués ou livrés par hélicoptère (chargés ou déchargés sur les places de parc publics, au carrefour avec le chemin du Signal).

Une seule pelle araignée a été acheminée par temps sec jusqu'à la passerelle (1 aller-retour à cet endroit en novembre) sous la surveillance de notre mandataire et une jeep venait amener les ouvriers jusqu'à l'habitation à l'extrémité du chemin. Dès que nous avons constaté que le glissement s'aggravait, plus aucun véhicule n'y a circulé, l'accès à la passerelle s'est alors fait à pied.

Parc Chaplin – Tyrolienne : l'engazonnement de l'espace du parc Chaplin où se trouve la tyrolienne ayant bien poussé, l'installation sera prochainement accessible aux enfants.

Protection du patrimoine arboré : le règlement communal du patrimoine arboré a été approuvé par le Chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, le 13 février 2026. L'information suivante a été communiquée à la population par le biais du dernier journal « Le Corsiérain » :

Le nouveau règlement communal du Patrimoine arboré vise à protéger nos arbres et nos haies, véritables atouts pour notre qualité de vie. Ils contribuent à rafraîchir nos quartiers, à améliorer le cadre de vie et à favoriser la biodiversité. Concrètement, tout arbre présentant une circonférence supérieure à 40 cm mesurée à 1 mètre du sol est protégé, qu'il se situe sur une parcelle privée ou publique. Il n'est donc pas autorisé de l'abattre ni d'effectuer une taille importante (suppression de branches de plus de 25 cm de circonférence) sans l'accord préalable de la Municipalité. Lorsqu'un abattage est exceptionnellement autorisé, une replantation compensatoire est exigée. Les situations d'arbres dangereux, morts ou déjà tombés doivent également faire l'objet d'une annonce et d'un remplacement. Des sanctions sont prévues en cas de suppression illégale. L'objectif de ce règlement n'est pas de contraindre les habitant·e·s, mais de préserver durablement un patrimoine naturel précieux au bénéfice de toute la collectivité.

Retrouvez toutes les informations, la procédure et les formulaires sur le site du BTI : www.b-t-i.ch (sous l'onglet « Police des constructions – Arbres »).

Pose de nichoirs sur le territoire communal : dans le cadre de son engagement en faveur de la biodiversité, la Commune a installé 5 nichoirs à chauve-souris et 48 nichoirs pour différentes espèces d'oiseaux, fixés sur des arbres et des bâtiments communaux afin d'offrir un refuge à la faune locale.

Gestion des déchets :

- **Action Coup de Balai** : nous remercions tous les bénévoles qui ont participé à l'action « Coup de Balai » du samedi 14 mars dernier. Le temps pluvieux et froid n'a pas découragé la quinzaine de participants, familles et enfants inclus, venus prêter main-forte au Coup de Balai de Corsier-sur-Vevey. La Société de Développement a donné le ton par un accueil chaleureux avec café, thé, pain et chocolat, avant la formation des groupes et le départ sur les huit parcours proposés pour le ramassage.



Le bilan de cette matinée est particulièrement encourageant : une vingtaine de kilogrammes de déchets a été récoltée. Ce volume, en baisse par rapport aux années précédentes, est un signe positif qui témoigne d'une meilleure éducation civique et d'une efficacité accrue du service de voirie. Si les mégots, canettes et bouteilles en PET restent classiques, la collecte a révélé des objets plus surprenants tels que des poêles, des vêtements de sport et même des bouteilles d'alcool encore pleines pour le groupe qui a remporté la pince d'or du déchet insolite.

La rencontre s'est achevée vers midi, après le tri des trouvailles pour les emmener à la déchèterie. Pour récompenser tous ces efforts, la matinée a été clôturée avec un apéritif préparé par la Pinte du Châtelard, dans la convivialité et la fierté d'avoir agi ensemble pour la propreté du village et de la planète.

- **Récolte de textiles** : 21'200 kg de textiles ont été récoltés dans la commune en 2025, selon les chiffres remis par l'entreprise VALTEX et a permis à l'entreprise d'établir 60 contrats de travail à durée déterminée ou indéterminée pour des personnes durablement exclues du marché du travail. L'entreprise a également organisé plus de 243 stages de formation professionnelle dans les métiers de la logistique, de l'entretien des textiles et de la vente. Les textiles récoltés sont triés par le CRTO de Monthey qui fait de la couture, du stylisme et qui vend les vêtements dans des boutiques de 2^{ème} main de la région. Les chutes de tissus sont transformées en chiffon pour les garages.

Gestion des déchets – PET Recycling : nous vous encourageons à rapporter vos bouteilles en PET dans les magasins. Une contribution de recyclage anticipée (CRA) est incluse dans le prix de vente des bouteilles en aluminium et en PET.

Conformément à l'ordonnance sur les emballages pour boissons (OEB), tous les commerçants, fabricants et importateurs qui vendent des boissons dans des emballages en PET sont tenus de reprendre les emballages vides et de les acheminer vers la filière de valorisation.

L'année dernière :

- 8'770 kg de bouteilles à boissons en PET ont été récoltés sur le territoire communal. Environ 318'351 bouteilles ont été recyclées puis transformées en PET recyclé de qualité. Cela a permis l'économie d'environ 23'241 kg de gaz à effet de serre et environ 6'271 litres de pétrole ;



- 2'549 kg de bouteilles à boissons en PET ont été récoltés à la déchèterie de Praz-Libon à Fenil. Ces quelques 92'529 bouteilles ont été recyclées puis transformées en PET recyclé de qualité. Cela a permis l'économie d'environ 6'755 kg de gaz à effet de serre et environ 1'823 litres de pétrole.

COHÉSION SOCIALE – JEUNESSE ET SPORTS

Cédric Desmet, Municipal

Nonagénaire et centenaire : un nonagénaire et une centenaire ont été fêtés dernièrement. Il s'agit de Monsieur Giovan Pesenti, qui fêtait ses 90 ans le 24 janvier et Mme Jeanne Rebrassiez, qui fêtait ses 100 ans le 22 février 2026. Nous leur adressons nos sincères félicitations !

Station Box Up du Parc Chaplin : installée au Parc Chaplin depuis 2023, la BoxUp rencontre un vif succès auprès des usager·ère·s. Forte de cet engouement, la Municipalité a confirmé la poursuite de la collaboration, permettant à chacun·e de continuer à emprunter gratuitement du matériel sportif lors de ses activités dans le parc. Pour toute information, consultez le site : <https://boxup.app/fr/>.

Conservatoire de musique : les bâtiments du Conservatoire seront ouverts au public les samedis 21 mars à Vevey et 28 mars à Montreux à l'occasion des journées « portes-ouvertes ».

Ecole – Promotion de la langue romanche « Emna Rumantscha 2026 » : l'établissement scolaire du village a été sollicité pour participer à la semaine de promotion de la langue romanche « Emna Rumantscha 2026 », le 25 février dernier. À cette occasion, diverses activités pédagogiques ont été organisées au sein des classes, ainsi qu'une partie officielle réunissant notamment le Conseiller d'État des Grisons, M. Jon Domenic Parolini, et un représentant du Canton de Vaud. M. Ignazio Cassis, à l'origine de ce projet, s'est également adressé aux participants par le biais d'une allocution vidéo.

Sécurité des élèves sur le trajet de l'école : en réponse à l'interpellation « Quelle garantie de sécurité pour les piétons-élèves à la rue de Jaman et au sentier de la Condémine », déposée par Mme Sophie Novy du 8 décembre 2025, nous vous informons que ce sujet sera pris en charge par le BTI dans le cadre des séances de pré-chantiers et que les mesures nécessaires seront alors étudiées et mises en place afin de garantir la sécurité des piétons. En effet, les conditions de sécurisation dans le périmètre de la construction font partie intégrante du permis de construire. Elles concernent notamment les différentes phases du chantier et portent en particulier sur :

- la fluidité du trafic, en particulier celle des transports publics ;
- la sécurité du trafic, notamment pour les piétons ;
- le respect des règles en matière de stationnement ;
- l'établissement d'un planning prévisionnel des travaux ;
- la production d'un plan coté des installations de chantier ;
- la description des itinéraires empruntés par les camionnettes et camions pour l'évacuation des matériaux du chantier (pour les demandes de dérogation de tonnage) ;
- la gestion du stationnement des ayants droit sur le site.



EAUX – TRAVAUX ET SÉCURITÉ

Christian Kaelin, Municipal

SIGE – STEP régionale unique : une nouvelle étape décisive pour l'avenir du traitement des eaux usées de la Riviera et du Haut-Lac a été franchie en février dernier. Réuni en séance, le Conseil intercommunal du SIGE a adopté, à une confortable majorité de 35 sur 48 délégué·e·s présent·e·s, le préavis 25/11 regroupant la demande de crédit d'études et celle du crédit de réalisation de la future STEP interrégionale. Cette décision marque l'entrée du projet dans sa phase de préparation du dossier de mise à l'enquête. Celle-ci est prévue pour le deuxième semestre 2027. Cette acceptation confirme la volonté politique régionale de doter le territoire d'une infrastructure moderne et durable. La future STEP regroupera les installations actuelles de Vevey, Montreux et Villeneuve sur un site unique à Noville.

Campagne « L'égalité contre la violence » : le 11 novembre 2025, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes a lancé une campagne nationale de prévention. Elle se poursuivra désormais de manière continue et sera amplifiée chaque année en juin et en novembre. Placée sous l'égide de la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider, elle a été élaborée avec le concours d'une large alliance d'organisations gouvernementales et non gouvernementales. La violence est inacceptable. Et pourtant, elle touche un grand nombre de personnes en Suisse. Les femmes sont particulièrement exposées au risque de violence domestique, sexuelle et de genre. L'égalité est un important facteur de protection contre de multiples formes de violence. La campagne indique aux victimes, à leur entourage et aux personnes violentes ou potentiellement violentes comment obtenir de l'aide et du soutien. Elle fournit en outre des informations et des repères permettant de mener une réflexion critique sur les expériences vécues et sur son propre comportement. Dès juin 2026, la campagne mettra en avant le nouveau numéro 142 pour l'aide aux victimes. Elle sera déployée dans toutes les régions de Suisse et dans les médias numériques.

Association Sécurité Riviera ASR – Maison de la Sécurité Publique : voici un point de situation de l'état d'avancement du projet de la Maison de la Sécurité Publique et de son dispositif régional, ainsi que des progrès significatifs qui ont été récemment réalisés :

À l'horizon 2030-2035, l'ASR devra impérativement quitter le site actuel de Clarens, car le propriétaire actuel de la parcelle prévoit de développer un projet immobilier à cet endroit. Depuis 2017, le Comité de direction s'emploie activement à identifier une solution permettant d'adapter le dispositif sécuritaire régional aux réalités actuelles et implanter une Maison de la sécurité publique (MSPR). Le projet vise non seulement à rassembler sous un même toit une grande partie des services de l'ASR, mais également à développer les synergies avec les partenaires externes (Ministère public, Police cantonale, ECA). Le tout en maintenant un dispositif axé sur la proximité, en particulier grâce au maintien de sites sur d'autres parties du territoire de la Riviera et éventuellement la création de nouveaux sites tel qu'un poste de police à Montreux.

Après une étude préliminaire prenant en compte cinq sites potentiels, deux nouvelles parcelles ont ensuite été envisagées, l'une à Montreux, sur l'actuel emplacement du P+R de Chailly et l'autre à Blonay – Saint-Légier, au lieu-dit « Pré-au-Blanc ». Après une analyse approfondie intervenue dans le courant de l'année 2025 (rapport de synthèse disponible sur le site internet de l'ASR), la parcelle « Pré-au-Blanc » s'est révélé être la plus appropriée, notamment en termes d'optimisation opérationnelle et de potentiel de développement. Cette étude a été aussi confirmée par l'ECA pour tous les aspects pompiers.

Cette parcelle d'environ 10'000 m² est actuellement en mains d'un propriétaire privé, la société Migros Vaud, avec qui des discussions sont en cours pour une mise à disposition du terrain en



vue de pouvoir ériger la MSPR. Des échanges sont intervenus également avec d'autres partenaires potentiels, en particulier concernant l'aspect du financement du projet et de sa réalisation. A ce jour, plusieurs avancées concrètes et positives peuvent ainsi être annoncées. D'une part, le propriétaire actuel du terrain a confirmé sa disponibilité à intégrer l'ASR et son futur bâtiment dans le plan partiel d'affectation. L'objectif commun est de formaliser les conditions par voie de convention d'ici la fin de la législature, afin de permettre le dépôt du plan d'affectation avant la fin de l'année en cours.

D'autre part, une importante institution de droit public, acteur majeur au niveau cantonal dans le domaine de la prévoyance, a récemment confirmé par courrier son intérêt pour le projet. Par ailleurs, les différents services cantonaux ont été sollicités afin de réunir les conditions favorables à la réalisation du projet, en tenant compte des spécificités propres à l'ensemble des services de secours et de sauvetage.

Enfin, l'organisation et la gouvernance du projet ont été renforcées. Un Chef de projet a été désigné en la personne de Monsieur Sébastien Piu, avec l'appui d'un mandataire externe. Un Comité de pilotage, composé d'une délégation du Comité de direction, du Directeur, du Chef de projet, ainsi que de la Chargée de communication, assure la supervision du projet et le lien avec le Comité de direction, instance décisionnelle stratégique. Cette organisation complète les différents groupes de travail métier ainsi que le Comité stratégique, qui réunit l'ensemble des acteurs et la Commission consultative du Conseil intercommunal.

Ces éléments confirment que le projet progresse de manière structurée, réaliste et coordonnée, en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires et interlocuteurs concernés. Ce projet permettra d'améliorer durablement l'efficacité des dispositifs existants et de garantir le développement de la sécurité régionale pour les prochaines décennies.



b. Amendement des Vert.e.s

16 mars 2026

Préavis municipal no 01/2026

Demande de crédit d'étude pour l'agrandissement du site scolaire

Amendement des Vert.e.s

Ajout d'un montant de 10'000 CHF pour que l'étude des différents scénarios pour le chauffage et la production d'eau chaude du site scolaire soit élargie aux besoins des bâtiments locatifs proches

Madame la présidente, cher.ère.s collègues,

La Municipalité a très à propos déjà lancé une pré-étude sur cette question. Il est en effet important de prendre les questions d'énergie bien en amont.

Intégrer les autres gros consommateurs proches du site scolaire dans cette étude serait pertinent. Cela permettrait de mutualiser les coûts, les efforts et les contraintes.

Il se peut en effet que leurs besoins et les besoins du site scolaire puissent être couverts efficacement par le même système de production de chaleur.

Avant toute chose, cette question doit être étudiée et alors des décisions impactant tant le site scolaire que les immeubles environnements pourront être prises.

On entend par là, pas seulement les immeubles de la rue de Jaman, que la Municipalité a cité, mais aussi notamment les immeubles des Terreaux et de Riant-Mont.

En conséquence, le groupe Les Vert.e.s propose à notre assemblée l'amendement suivant :

Ajouter une ligne dans le tableau de la page 11 du préavis, sous « Travaux préparatoires », avec comme libellé « Etude d'un couplage des besoins thermiques du site scolaire et des immeubles proches » et prévoir une somme de 10'000 CHF pour cela. Il s'agit aussi d'ajouter 810 CHF de TVA.

Cet amendement implique la modification suivante des conclusions du préavis :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis

- ouï le rapport de la Commission des finances et de la commission ad hoc chargées de l'étude cet objet

décide

a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études pour l'agrandissement du site scolaire comprenant l'extension du collège, la création de divers locaux collectifs, la construction d'une salle de sport double, d'une crèche et de l'UAPE tels que mentionnés dans le présent préavis pour un montant total de CHF 3'310'810.00 TTC ;

b) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 3'310'810.00 et d'assumer les charges financières y relatives.



c. Texte de Mme Sophie Novy lu par M. Fabrice Coppex

Corsier-sur-Vevey, le 23 mars 2026

Madame la Syndic,
Messieurs les Municipaux,

Je vous remercie pour la réponse (Communications Municipales, CC du 23 mars 2026) à mon interpellation (*Quelle garantie de sécurité pour les piétons-élèves à la route de Jaman et sentier de la Condemine ?*) du 8 décembre 2026 .

Je comprends parfaitement qu'à ce stade, en l'absence de séances de pré-chantier prise en charge par le BTI et tant que les procédures administratives ne sont pas arrêtées, qu'il puisse être compliqué de détailler précisément des mesures envisagée.

Cela étant, votre réponse restant pour le moment très générale, je constate que ma question n°5, relative aux modalités d'information régulière, transparente et anticipée de la population, n'a pas fait l'objet de réponse.

Je rappelle que ma démarche s'inscrit dans un soucis d'apaisement dans un contexte où ces questions suscitent légitimement une préoccupation toute particulière de la part des riverains.

Je vous serais reconnaissante ainsi qu'au BTI de bien vouloir préciser les dispositions envisagées en matière de communication autour du chantier, dès que cela vous sera possible.

Je vous remercie par avance pour l'attention portée à ces mots.

Meilleures salutations

Sophie Novy



d. Texte M. François Rittmeyer

Séance du 23 mars 2026 – Divers de Rittmeyer

Madame la présidente, Madame la syndique, messieurs les municipaux, chers collègues,

1) Je tiens à informer les membres du Conseil de ce qui suit :

Une étude, sérieuse cette fois-ci, sur l'utilisation qu'elle pourrait faire de l'ancienne laiterie de Fenil a été menée par l'entreprise Merck.

Une réhabilitation minimaliste du bâtiment se monterait à 1'155'000 CHF. En regard de l'utilisation anecdotique qu'elle pourrait en faire, l'entreprise a décidé de déposer une demande de démolition.

La Municipalité a accepté cette demande.

L'association pour la sauvegarde de la laiterie de Fenil a décidé de faire recours au Tribunal cantonal contre le permis de démolition et donc de repartir dans une procédure.

D'autre part, les 240 citoyens et citoyennes s'étant opposés à l'abatage du cèdre de l'Himalaya de la parcelle 256 au Terreaux, ainsi que les 16 recourants au Tribunal cantonal, ont perdu leur combat. Cet arbre majestueux va donc bientôt être abattu.

Par contre, la procédure auprès du Tribunal cantonal pour la sauvegarde des deux grands arbres de la parcelle voisine, la 255, est-elle, toujours en cours.

2) Concernant la réfection du mur des Omballes, je félicite la Municipalité pour la bonne gestion de ce chantier.

A l'époque, ce Conseil avait voté le préavis pour la réfection de ce mur, mais également celui pour la sécurisation douce du ruisseau dont le débordement avait causé les dégâts au mur.

D'où ma question, est-ce que ces travaux de sécurisation douce du ruisseau ont été faits ?

3) Communication municipales - Maison de la Sécurité Publique, page 8

Je cite « D'autre part, une importante institution de droit public, acteur majeur au niveau cantonal dans le domaine de la prévoyance, a récemment confirmé par courrier son intérêt pour le projet.

»

Pourquoi ce mystère ? Quelle est cette importante institution ?

Avec mes remerciements pour votre attention.



e. Interpellation de M. Olivier Schorer « Une déchetterie au service de la population »

Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

Une déchetterie au service de la population – interpellation au conseil communal de Corsier du 23 mars 2026

Apporter ses déchets à la déchetterie n'est, en soit, pas vraiment une partie de plaisir. Mais cela se passe mieux dans de bonnes conditions. Toutefois, selon un ressenti partagé par plusieurs concitoyens des quatre communes du cercle de Corsier, l'impression qui ressort de l'usage de la déchetterie intercommunale du cercle de Corsier à Pra-Libon, est que les usagers ne sont pas les bienvenus dans ce lieu. Ces habitants ont le sentiment que le personnel de la déchetterie s'occupe principalement de contrôler les usagers et traquer leurs erreurs, plutôt que d'accueillir, de renseigner et d'aider les usagers. Le ton employé par le personnel de la déchetterie est parfois peu respectueux. Il en résulte que de nombreux citoyens n'ont aucun plaisir à se rendre à la déchetterie. Cela n'incite donc pas à trier ses déchets. Certaines personnes ont peur de se rendre à la déchetterie, et plusieurs personnes empruntent une carte à une connaissance d'une autre commune pour utiliser une autre déchetterie où les usagers sont mieux accueillis. Cette situation n'est, de mon point de vue, ni normale, ni acceptable, car une déchetterie se doit d'être un service à la population pour l'élimination des déchets.

La déchetterie étant intercommunale, c'est une carte à jouer pour notre commune. Il en va de la réputation de Corsier envers les autres communes du cercle.

Ma question à la Municipalité est la suivante:

Quelles mesures envisage-t-elle afin de remédier à la situation ?

Je vous remercie pour votre écoute et souhaiterais une réponse par écrit.

Olivier Schorer

Interpellation soutenue par les conseillers communaux suivants :

f. Suivi des éléments en cours

Date question	Dépositaire	Objet	Destinataire	Réponse	Date réponse
10.06.24	Olivier Schorer	Postulat "Elargissement de la subvention aux abonnements de transports publics"	Municipalité		
27.10.25	Tiago Ribeiro	Interpellation « Extension des zones 20 km/h – rendre le village aux habitant-e-s ! »	Municipalité		
27.10.25	Martine Meier	Vœu demandant d’informer la population du nouveau règlement concernant le patrimoine arboré	Municipalité	Communication Municipale	23.04.26
27.10.25	François Rittmeyer	Mise en place mesure provisoire ou non concernant sortie élèves Château 2 (concerne l’interpellation de M. Ribeiro)	Municipalité		
8.12.25	Sophie Novy-Masson	Interpellation « Quelle garantie de sécurité pour les piétons-élèves à la route de Jaman et sentier de la Condemine »	Municipalité	Communication Municipale	23.04.26
8.12.25	Manuela Marquis	Interpellation « Des baisses d’impôts, des prestations en danger : quels effets pour Corsier-sur-Vevey »	Municipalité		
8.12.25	François Rittmeyer	Interpellation « Abris de protection civile, où en est-on ? »	Municipalité		
8.12.25	François Rittmeyer	6 questions glissement de terrain (parcelles 707-709)	Municipalité	Communication Municipale	20.04.26